

224C1321  
FR0013006558-FS0547

25 juillet 2024

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce).**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**SRP GROUPE**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 juillet 2024, Mme Géraldine Leven a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 juillet 2024, le seuil de 5% du capital de la société SRP GROUPE et détenir 5 955 000 actions SRP GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 3,85% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SRP GROUPE sur le marché.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 118 902 909 actions représentant 154 693 030 droits de vote, conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.